

Bonne rentrée 2022 !

LA PERIODE DES VACANCES D'ETE SE TERMINE... NOUS ESPERONS QUE VOUS AVEZ EU L'OCCASION DE PROFITER PLEINEMENT DE CETTE BELLE VICTOIRE SYNDICALE QUE SONT LES CONGES PAYES, ET VOUS SOUHAITONS UNE BONNE RENTREE. NOUS VOICI EN EFFET REPARTIS POUR UNE NOUVELLE ANNEE SOCIALE.

LA CNE, A VOS COTES DANS L'ENTREPRISE

En septembre, les réunions mensuelles des organes de concertation reprennent dans l'entreprise. C'est l'occasion pour la CNE de poursuivre son travail au service de l'ensemble du personnel : règlement et conditions de travail, salaires et avantages, prévention et sécurité, bien-être au travail... Autant de domaines dans lesquels votre organisation syndicale défend vos intérêts.

LA CNE, A VOS COTES DANS LES DOSSIERS INDIVIDUELS

Au-delà de ce travail collectif, la CNE assure également un service personnalisé à ses affiliées et affiliés. Besoin d'un conseil, d'une information, d'un accompagnement dans vos démarches professionnelles ou lors d'un entretien, d'un soutien pour régler un conflit ? Quel que soit votre question ou votre problème professionnel, la CNE se tient à votre disposition pour y répondre.

Si vous êtes au travail, adressez-vous en priorité à l'équipe CNE de votre entreprise. S'il n'y a pas de représentant CNE dans votre entreprise, sachez que vos demandes sont directement prises en charge par la centrale : près de 150 personnes travaillent quotidiennement au service des affiliées et affiliés. Il en va de même si vous êtes actuellement sans emploi, en maladie longue durée ou (pré)pensionné. N'hésitez donc jamais à nous contacter !

ET PLUS ENCORE...

Le travail syndical ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise. Au niveau interprofessionnel, la CSC, à laquelle la CNE est affiliée, négocie en permanence au sein des institutions économiques et de sécurité sociale. La CNE effectue quotidiennement le même travail au niveau des secteurs d'activité. D'autres dossiers nécessiteront évidemment nos forces de travail cette année, comme le renforcement de notre Sécurité sociale et de nos services publics, dont la crise du coronavirus a démontré l'importance vitale.

Ainsi, que vous soyez avec ou sans emploi, votre organisation syndicale défend et fait progresser vos droits.

Nous vous en reparlerons.

Besoin de nous contacter ? Appelez-nous au 067 88 91 00 le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.

Besoin de nous rencontrer ? Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.

Besoin de nous écrire ? Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be

Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

Mise à jour : Août 2022

